

<b>Nombre de membres en exercice: 9</b>		<b>Séance du 14 août 2023</b>
L'an deux mille vingt-trois et le quatorze août l'assemblée régulièrement convoquée le 14 août 2023, s'est réunie sous la présidence de		
<b>Présents : 9</b>	<b>Sont présents:</b> Jean-Luc PREVOST, Jean-Louis BELTRAMINI, Nicole BERNE, Jordan BARDOT, Romuald BARDOT, Didier HIPPOLYTE, Lea MOREAU, Alexandra RUSSI, Evelyne STIZ	
<b>Votants: 9</b>	<b>Représentés:</b>	
	<b>Excuses:</b>	
	<b>Absents:</b>	
	<b>Secrétaire de séance:</b> Jean-Louis BELTRAMINI	

Objet: Vote de crédits supplémentaires - merry\_vallee - DE2023018

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
022	Dépenses imprévues	-15000.00	
615231	Entretien, réparations voiries	-1000.30	
6573	Subv. fonct. Organismes publics	16000.30	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations		-5400.00
280412 (040)	Subv. Public : Bâtiments, installations		5400.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MERRY LA VALLEE, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - multicommerce - DE2023019

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
023 (042)	Virement à la section d'investissement	16000.30	

7478	Participat° Autres organismes		16000.30
<b>TOTAL :</b>		<b>16000.30</b>	<b>16000.30</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
1391 (040)	Subv inv rattachées aux actifs amort	0.30	
2188	Autres immobilisations corporelles	16000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		16000.30
<b>TOTAL :</b>		<b>16000.30</b>	<b>16000.30</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>32000.60</b>	<b>32000.60</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MERRY LA VALLEE, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR Projet Videosurveillance Place de la Mairie - DE2023020

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Projet :Installation d'une vidéosurveillance sur la Place de la Mairie et l'arrière du restaurant (Batiment communal)

Montant total des travaux HT : 11 971.00€

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
Union européenne		
Etat DETR	30%	3590.00 €
Etat DSIL		
Etat - autre		
Conseil régional Grand Est		
Conseil départemental des Vosges		
Autre		
Autre		

<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>		
Fonds propres	70%	8380.00 €
Emprunts		
<b>Sous-total collectivité</b>		8380.00 €
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>		11 971 .00 €

Le conseil municipal ou communautaire après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture de l'Yonne